

pour faire interdire des livres, et la gauche n'est pas en reste. L'an dernier, les ayants droit du Dr Seuss, monstre sacré de la littérature enfantine des années 1950, ont ainsi retiré de la vente six albums jugés racistes. Un district scolaire de Californie a éliminé du programme *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* de Harper Lee, qui parle d'injustice raciale dans les années 1930, et *Des souris et des hommes* de John Steinbeck, dont l'action se déroule au temps de la Grande Dépression, pour leur côté « problématique ». « Ils utilisent de manière répétée le mot "nègre", présentent les Noirs de manière négative » et « ont été écrits avec

le prisme d'un auteur blanc », affirme un communiqué. Face au mouvement national de censure lancé par les conservateurs, certains contre-attaquent. Au Texas, des bibliothécaires bombardent les élus de tweets et de lettres. En Pennsylvanie, des lycéens rendus furieux par la censure dans leur établissement ont manifesté et créé un « club des livres bannis ». Ils ont finalement eu gain de cause, comme au Kansas et en Virginie, où le district a remis les titres en circulation. Ces polémiques ont au moins un effet positif : elles font lire ! Après la campagne du gouverneur Youngkin, les ventes de *Beloved* se sont envolées. \*

## Canada

## Le modèle laïque québécois contesté

La loi sur la laïcité, adoptée par le Québec en 2019, suscite une hostilité virulente de la part des provinces anglophones. La guerre culturelle repart.

Adoptée par le Québec en 2019 et inspirée du modèle français, la loi sur la laïcité fait polémique. En décembre, Fatemeh Anvari, institutrice dans un établissement anglophone de Chelsea, une localité à l'ouest de la Belle Province, est suspendue par sa hiérarchie. Motif ? La maîtresse d'école a fait cours vêtue d'un hidjab noir qui ne recouvre que les cheveux). Or, depuis bientôt trois ans, ce « signe religieux extérieur » est interdit aux fonctionnaires provinciaux en « situation d'autorité » (policiers, juges, enseignants, etc.). L'avis est immédiat chez les parents, qui se mobilisent pour dire à quel point leurs enfants apprécient leur maîtresse. La presse s'empare de l'affaire et, très vite, tout le Canada est en ébullition.

D'un océan à l'autre, politiciens, journalistes et associations des provinces anglophones dénoncent la loi québécoise raciste et islamophobe ». L'incident révèle un gouffre béant entre deux visions au sein d'un même pays : l'une, celle des francophones, « prône le respect des principes laïques, notamment la séparation de l'Etat des religions » ; l'autre, celle des anglophones, est « multiculturaliste » et autorise chacun à vivre selon les us et coutumes religieux de sa communauté d'origine. En dépit de la nouvelle législation suscite un concert de protestations. Ainsi, le Conseil national des musulmans canadiens,

l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada ou la Fédération autonome de l'enseignement entreprennent une bataille judiciaire pour faire barrage au texte. Mais ils perdent la première manche devant la Cour supérieure du Québec. Un appel est en cours, car les écoles anglophones réclament une exemption. La guerre est aussi politico-médiatique. En 2019, le Premier ministre conservateur du Manitoba (à 1500 kilomètres du Québec) fait paraître une publicité dans la presse invitant les



Des opposants à la loi font entendre leur voix, en décembre, à Chelsea.

fonctionnaires à venir s'installer dans sa province « qui respecte et valorise la diversité ». Les esprits s'échauffent au point qu'un avocat dérape en comparant la loi « à celles adoptées par les nazis contre les juifs à Nuremberg » ! Avec le renvoi de l'institutrice de Chelsea en décembre, la controverse rebondit de plus belle. Les maires de Toronto, Winnipeg, Calgary annoncent vouloir débloquer des fonds municipaux (100 000 dollars canadiens chacun, soit 70 000 euros) pour financer des recours en justice. Grâce à des fonds publics, l'Association des musulmans du Canada réalise une vidéo destinée aux écoles pour dénoncer « le contrôle et la marginalisation accrues des musulmans ». Un puissant syndicat de transport routier se joint au mouvement. Enfin, quelques grandes « voix » canadiennes s'en mêlent. Sur Twitter, l'ambassadeur du Canada aux Nations unies fustige un texte qui, selon lui, est « contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme ». De son côté, un ancien ministre de la Justice juge qu'il « crée une discrimination à l'embauche ».

« Cette loi n'est ni raciste ni antimusulmane ; elle est laïque », proteste André Lamoureux, professeur de sciences politiques à l'université du Québec, à Montréal. Selon lui, cette levée de boucliers s'explique par l'opposition viscérale entre la Belle Province et le reste du Canada sur la place de la religion. Il insiste : « La charte canadienne des droits et libertés, contenue dans la Constitution de 1982, érige la liberté religieuse en principe fondamental, défend une vision communautariste de la société et proclame "la suprématie de Dieu". Nous autres Québécois voyons les choses différemment. Sous l'influence française, mais aussi au regard de notre propre histoire, nous avons rompu avec l'Eglise catholique dans les années 1960. Et nous penchons pour un modèle plus républicain de neutralité de l'Etat. Quoi qu'il en soit, conclut-il, un tel degré d'agressivité, qui va jusqu'à lever des fonds contre une loi, c'est du jamais vu ! » Il voit dans ce « Québec bashing », « un nouveau coup de force » des Canadiens anglophones déterminés à dénier à la Belle Province le droit d'exister comme nation – une revendication ancienne – ou même comme « société distincte ». La bataille fait rage... et pourrait se poursuivre devant la Cour suprême. \*

HÉLÈNE JOUAN (MONTRÉAL)